



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fonds européen de développement régional  
Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



# PROGRAMME DE COOPÉRATION

## ITALIE-FRANCE MARITIME

2014-2020

**Synthèse du Rapport de mise en œuvre  
annuel**

**Année 2020**

## **SYNTHÈSE PUBLIQUE**

*(art. 50, alinéa 9, du Règlement (UE) n° 1303/2013)*

Au cours de l'année 2020, le Programme de Coopération Maritime Italie-France 2014-2020, qui concerne les territoires de la Sardaigne, de la Ligurie, de la Corse, des Alpes-Maritimes, du Var, de Massa-Carrara, de Lucques, de Pise, de Livourne, de Grosseto et une population de 6 500 000 personnes, a atteint des objectifs positifs tant en termes financiers que physiques (progrès des indicateurs d'output) malgré les problèmes critiques liés à l'urgence sanitaire COVID19.

En effet, l'année 2020 se caractérise par une pandémie qui a fortement affecté le contexte sanitaire, social et économique des territoires impliqués dans le Programme. Par conséquent, afin de contenir les effets négatifs de cette urgence épidémiologique, le Programme a dû adopter toute une série de mesures extraordinaires (mesures « COVID ») visant à minimiser l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre des projets financés.

Le Programme a mis en œuvre des mesures de nature administrative, de reprogrammation/reconversion et d'amélioration de la liquidité financière des projets et de support aux bénéficiaires. Plus précisément:

- Les mesures administratives consistaient en : (1) des exceptions temporelles au délai de six mois pour soumettre une demande de remboursement ; (2) simplification de la déclaration des dépenses avec une mineure charge administrative pour les bénéficiaires ; et (3) des changements aux manuels du programme pour la mise en œuvre des mesures COVID;
- les mesures de reprogrammation comprenaient : 1) la possibilité pour tous les projets de présenter un plan de reconversion du projet ; 2) l'approbation de tous les plans de reconversion soumis par les projets (77 modifications de projets approuvées entre juillet et septembre 2020). Les plans de reconversion ont permis : i) de modifier le projet initial dans tous les cas où la nouvelle situation sanitaire a entravé sa mise en œuvre ; ii) d'introduire des dépenses pour l'acquisition d'équipements pour améliorer le télétravail et de dispositifs pour préserver la sécurité sanitaire et la distanciation sociale ; des dépenses pour améliorer les actions prévues par le programme dans un sens numérique (par exemple, des applications et des plateformes TIC pour fournir des informations sanitaires, pour faciliter la mobilité) et en relation avec la sécurité sanitaire (tourisme durable et chaînes d'approvisionnement bleues et vertes, dans le secteur portuaire, etc.);
- les mesures visant à améliorer la liquidité financière des projets ont consisté en un remboursement immédiat du 80 % du montant demandé par les bénéficiaires par le biais des demandes de remboursement (DR). Le CdS, avec la procédure écrite n° 102 du 31.03.2021, a approuvé une mesure importante pour améliorer la liquidité financière des bénéficiaires en prévoyant le remboursement immédiat, jusqu'à un maximum de 80 %, du montant des DR soumis dont les dépenses ont été vérifiées à 100 % par les contrôleurs de premier niveau. Sur ces DR, l'AG a effectué les vérifications requises par la loi sur la régularité contributive, l'anti mafia et la vérification de la présence des certificats de premier niveau. Le remboursement du 20% restant a été liquidé après l'achèvement de tous les contrôles requis par les règles de fonctionnement du Programme Maritime. Ce n'est qu'après la conclusion des contrôles et la liquidation totale de la DR que ces remboursements ont été inclus dans la demande de paiement à la Commission;
- Les mesures de support aux bénéficiaires comprenaient : 1) un séminaire général ad hoc avec les chefs de file/bénéficiaires pour fournir une assistance concernant les mesures de modification/révision qui peuvent être mises en œuvre dans les plans COVID (plus de 80 participants) ; 2) 70 réunions ad hoc avec chaque projet individuel pour fournir une assistance spécifique sur les plans de reconversion mis en œuvre entre mai et juin 2020.

À la fin de l'année 2020, les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de ces mesures étaient considérables. Le Programme a financé un total de 119 projets (3 de plus que l'année précédente) impliquant 831 bénéficiaires. Les

ressources allouées à leur financement s'élèvent à 198 353 672,75 € (FEDER+CN) et correspondent presque à l'enveloppe financière totale du Programme (99,35 %), soit 199 649 897,00 € (FEDER + CN) dont 169 702 411,00 € FEDER. En ce qui concerne les dépenses, les paiements certifiés à la Commission européenne s'élèvent à 66.516.374,59 € (FEDER+CN) et sont donc bien plus élevés que l'objectif financier pour le dégagement automatique des ressources, pour un montant de 50.087.079.07 € (FEDER+CN). Les dépenses totales engagées et déclarées par les bénéficiaires s'élèvent au contraire à 87 178 650,28 € et représentent 43,67 % du budget du Programme. L'augmentation par rapport au niveau de dépenses atteint en 2019, soit un montant de 52 244 702 € (FEDER+CN) est importante (+66,87 %).

Au cours de l'année, afin d'assurer la pleine utilisation des ressources disponibles et des économies générées par la mise en œuvre des projets en cours, le Programme a vu la publication du Ve Appel pour la soumission de demandes de projets pour les Axes prioritaires 1, 2, 3 et 4, qui restera ouvert jusqu'au 30 janvier 2023. Les propositions de projet pour participer à cet Appel peuvent être présentées sous la forme d'une demande de contribution sur le modèle « guichet ouvert » et seront financées selon l'ordre chronologique d'arrivée de la PI et lorsque les économies seront disponibles. À la fin de l'année 2020, 14 demandes avaient déjà été soumises et parmi celles-ci, 7 ont été déclarées éligibles au financement en janvier 2021.

En ce qui concerne les réalisations physiques, le Programme a obtenu des résultats positifs malgré l'émergence sanitaire. En ce qui concerne l'Axe 1, le nombre d'entreprises bénéficiaires, à savoir 2 243, est, en effet, remarquable et le nombre de stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises s'élève à 10. En ce qui concerne l'Axe 2, la population qui bénéficie de mesures de protection contre les risques d'inondation a augmenté pour atteindre 306 326 unités à la fin de 2020 (soit 5 % de l'objectif). En ce qui concerne l'Axe 4, le niveau atteint en ce qui concerne le nombre de participants aux initiatives locales pour l'emploi et les activités de formation conjointes est passé à 376, ce qui représente 6 % de l'objectif. Cependant, les retards ne manquent pas: certains indicateurs de réalisation (en particulier des axes 2, 3 et 4) montrent encore une valeur égale à 0 ou des valeurs atteintes très loin des prévisions des projets. Le non-progrès de ces indicateurs ou les écarts enregistrés sont principalement dus au fait que les projets qui les nourrissent auraient dû démarrer pleinement leurs activités courant 2020, mais en raison de la pandémie ils ont ralenti. Deuxièmement, les écarts dépendent du fait que la progression de l'indicateur est presque exclusivement liée à un projet, de sorte que ce n'est que lorsqu'il sera achevé que ce qui est attendu sera atteint. Les plans de reconversion approuvés et le suivi renforcé permettront bientôt de rattraper tous les retards accumulés.

Une description plus détaillée des activités et des résultats obtenus pour chaque Axe prioritaire du Programme :

- Axe 1 - « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières » ;
- Axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques » ;
- Axe 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires » ;
- Axe 4 - « Augmentation des opportunités d'emploi durable et de qualité et d'insertion à travers l'activité économique » ;
- Axe 5 « Assistance technique »

est fournie ci-dessous.

## Les activités réalisées et les résultats obtenus au sein de chaque Axe du PC

### Axe 1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières



L'Axe 1 a financé 21 projets avec le 1er Appel, 5 projets avec le 2e Appel et 19 projets avec le 4e Appel, dont 3 en raison du décalage de la liste de classement en 2020.

Le nombre total de projets financés s'élève donc à 45 et concernent :

- 42 % : l'acquisition des services transfrontaliers pour soutenir l'activité conjointe de sociétés nouvelles et innovantes ou existantes ;
- 27 % : la création de clusters/réseaux d'entreprises et le développement de la compétitivité territoriale (marques et stratégies conjointes) ;
- 20 % : la création de services pour les nouvelles entreprises (services de pré-incubation, incubation, post-incubation, etc.) ou existantes (services destinés à l'amélioration de la stratégie d'entreprise, organisation de l'entreprise, innovation et transfert technologique, positionnement sur les marchés locaux et étrangers, etc.) ;
- 11 % : la promotion des produits touristiques et l'amélioration de l'accessibilité et de la durabilité de l'offre touristique (promotion du tourisme et itinéraires expérientiels, infrastructuration des zones internes, amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.).

Les bénéficiaires des projets de l'Axe 1 sont au total 281.

Au cours de l'année 2020, 8 projets supplémentaires ont été soumis dans le cadre du 5e Appel. Parmi eux, 7 ont été déclarés éligibles à un financement à partir de janvier 2021.

À la fin de l'année 2020, les 21 projets financés dans le cadre du 1er Appel ont complété leurs activités planifiées, tandis que les projets financés dans le cadre du 2e et 4e Appel sont toujours en cours de mise en œuvre.

Les principales réalisations physiques des projets achevés ou en cours sont représentées par :

- 2243 entreprises bénéficiant d'un soutien financier et non financier ;
- 171 nouvelles entreprises soutenues ;
- la création de 3 réseaux de services transfrontaliers pour les nouvelles entreprises et de 5 réseaux de services transfrontaliers pour les entreprises existantes ;
- la création de 7 labels touristiques communs pour les produits éco-touristiques,

- la définition de 10 stratégies conjointes pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises de l'espace transfrontalier.

En termes financiers, l'Axe a alloué aux opérations approuvées des ressources à hauteur de 41 124 449,77 € (FEDER+CN) pour un budget de 41 287 598,00 € (FEDER+CN). Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs s'élèvent à 26 460 941,14 € (FEDER+CN) et représentent 64,09 % des ressources de l'Axe.

## **Axe 2 - Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques**



L'Axe 2 a financé 13 projets avec le 1er Appel, 10 avec le IIe Appel et 15 avec le IIIe Appel.

Les 38 projets financés concernent :

- 32 % : la prévention et la gestion conjointe des risques naturels (risque hydrogéologique, érosion côtière, ensablement des ports, incendies) ;
- 29 % : la valorisation des milieux naturels et culturels, (la promotion du patrimoine naturel, la lutte contre les espèces envahissantes, la protection des aires marines protégées, le développement de réseaux transfrontaliers des sites culturels et la gestion intégrée du patrimoine culturel,
- 21 % : la réalisation de plans d'action et d'actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports,
- 18 % : la sécurité de la navigation.

Le nombre total de bénéficiaires des financements s'élève à 322.

À la fin de l'année 2020, les 13 projets financés dans le cadre du 1er Appel ont complété leurs activités planifiées, tandis que les 25 autres projets financés dans le cadre du IIe et IIIe Appel sont toujours en cours de mise en œuvre.

Sur le plan physique, la mise en œuvre de ces projets a permis d'obtenir notamment :

- 1 275 000 hectares de surface d'habitats naturels dont l'état de conservation a été amélioré ;
- 306 326 personnes bénéficiant de mesures de protection contre les inondations ;
- 16 sites naturels et culturels ont pu être valorisés ;
- 5 ports adoptant des mesures de gestion des déchets ;

- 3 ports adoptant des mesures de gestion des eaux usées.

Certains indicateurs montrent des retards dans les progrès mais avec les plans de conversion et le suivi renforcé, ils seront bientôt récupérés.

Le coût total des opérations financées s'élève à 97 164 129,72 euros (FEDER+CN) et représente 99,56% de la dotation de l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées s'élèvent à 43 012 707,37 euros (FEDER+CN) et représentent 44,08% de la dotation de l'Axe.

### **Axe 3 - Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires**



L'Axe 3 a financé 4 projets avec le 1er Appel, 12 avec le 2e Appel et 2 avec le 3e Appel.

Le nombre total de projets approuvés s'élève donc à 18 et concernent :

- 39 % : la réalisation de services innovants pour l'amélioration de l'efficacité des connexions des principaux nœuds portuaires via des plateformes TIC et services d'infomobilité ;
- 33 % : l'amélioration de la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques associées, contribuant ainsi à réduire la pollution sonore ;
- 28 % : l'amélioration de la durabilité des activités portuaires commerciales destinées à la réduction des émissions de carbone via la promotion de l'utilisation optimale de GNL et la planification d'installations de ravitaillement et de stockage de combustibles.

Le nombre total de bénéficiaires concernés par les projets approuvés s'élève à 124.

À la fin de l'année 2020, les 4 projets du 1er Appel et 1 projet du 2e Appel ont terminé leurs activités. Les 13 autres sont encore en cours de mise en œuvre. En ce qui concerne les résultats physiques, les projets réalisés et en cours ont permis de :

- élaborer 3 études conjointes sur le thème de la gestion innovante des services de fret maritime pour atténuer l'isolement des territoires insulaires,
- définir 1 dispositif TIC (plateforme basée sur le web) pour l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération en vue de la connexion aux réseaux RTE-T ;

- élaborer 2 études pour définir l'état de l'art des nuisances sonores dans les ports ;
- mettre en œuvre 1 intervention pour la réduction et la surveillance de la pollution sonore dans les ports.

Certains indicateurs montrent des retards dans les progrès mais avec les plans de conversion et le suivi renforcé, ils seront bientôt récupérés.

Le coût total des opérations approuvées s'élève à 30 257 363,56 € (FEDER+CN) contre un budget de 30 965 699 € alloué à l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées s'élèvent à 10 351 982,73 euros (FEDER+CN) et représentent 33,43 % de la dotation de l'Axe.

#### **Axe 4 - Augmentation des opportunités d'emploi durable et de qualité et d'insertion à travers l'activité économique**



L'Axe 4 ha financé un total de 18 projets : 5 projets avec le Ile Appel et 13 projets avec le IIIe Appel.

Les projets financés concernent :

- 66 % : la promotion de la mobilité transfrontalière des étudiants ;
- 28 % : la simplification de l'accès aux services pour la création d'entreprise sur le territoire et pour l'accompagnement au reclassement externe, aux rachats d'entreprises par les cadres et aux spin-off pour les chômeurs ;
- 6 % : la création d'un réseau transfrontalier des services pour l'emploi dans le but d'augmenter les opportunités d'emploi des ressources humaines de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à l'économie bleue et verte.

Les bénéficiaires des projets financés sont au nombre de 104.

À la fin de l'année 2020, les projets, qui sont tous en cours, ont permis à 376 personnes de participer à des initiatives locales en matière d'emploi et à des activités de formation conjointes. Certains indicateurs montrent des retards dans les progrès mais avec les plans de conversion et le suivi renforcé, ils seront bientôt récupérés.

17 828 736,70 € (FEDER+CN) ont été utilisés pour financer les projets sélectionnés, soit la totalité de l'enveloppe financière de l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées à la fin de l'année 2020 s'élèvent à 4 526 014,39 euros (FEDER+CN) et correspondent à 25,39 % de la dotation de l'Axe.

## Axe 5 - Assistance technique



L'Axe 5 concerne les activités nécessaires à une mise en œuvre efficace du Programme.

Dans le cadre de l'Axe, les services suivants ont été confiés :

- le service d'assistance technique à l'AG (soumissionnaire retenu : RTI Soges-Resco-Resolvo) ;
- le service d'évaluation du Programme (soumissionnaire retenu : T33 srl) ;
- le service d'assistance à l'optimisation des fonctionnalités des systèmes informatiques (soumissionnaire retenu : GME composé de GPI spa (mandataire), Data Pos Srl et Engineering Ingegneria Informatica SpA)

En outre, dans le cadre de l'Axe, le travail de l'expert pour le soutien à la programmation 2021-2027 s'est poursuivi et celui-ci a participé activement et préparé les documents pour les huit réunions de la Task Force pour la nouvelle programmation qui ont eu lieu de mars à décembre 2020.

Enfin, l'Axe a encouragé et soutenu les activités nécessaires pour achever et améliorer les procédures de mise en œuvre et de surveillance du Programme, les activités liées au parcours de capitalisation et à la Stratégie de communication.

En ce qui concerne les activités de capitalisation, il est rappelé qu'au cours de l'année 2020, le parcours de capitalisation est devenu une activité clé du Programme en vue de l'analyse et de la diffusion des principales réalisations du projet.

À cet égard, il est notamment souligné que :

- la première phase du parcours entamé en 2019 sur le Pôle thématique 2 (Tourisme Durable) et le Pôle thématique 5 (Conservation du Patrimoine naturel et culturel) s'est achevée, avec la définition des « outputs intégrés » des projets impliqués ;
- le parcours « living lab » a été lancé sur le Pôle thématique 4 « Durabilité des ports » et a créé le catalogue relatif de bonnes pratiques, déjà disponible sur le site web du Programme ;
- le parcours « living lab » a été lancé sur le Pôle thématique 6 « Promouvoir les connexions pour réduire les distances »
- la première version d'un catalogue général de bonnes pratiques de tous les projets du Programme a été proposée.

Au 31/12/2020, l'intégralité de la dotation de l'Axe s'avère allouée, tandis que les dépenses encourues s'élèvent à 2 827 004,65 € (FEDER+CN) et correspondent à 23,60 % de la dotation de l'Axe.



## La stratégie de communication du PC



Au cours de l'année 2020, les activités de mise en œuvre de la Stratégie de Communication et du Plan de Communication Annuel du Programme se sont poursuivies, notamment par le lancement de campagnes de communication spécifiques. En effet, certaines campagnes de communication ont été conçues et développées afin de sensibiliser le public à certaines questions ou de fournir une communication et des informations plus organiques concernant certaines activités. On notera en particulier la campagne « Marittimo challenge » visant à donner de la visibilité aux réalisations des projets par le biais d'un « tour » photographique et la campagne « #SOS » « Services, Opportunités, Soutien » destinée à donner une visibilité homogène aux différents appels à propositions publiés par les projets financés par le PC.

En outre, dans le cadre de la Stratégie de communication, les éléments suivants ont été mis en œuvre :

- un soutien aux projets du IVe Appel pour la création de logos et la mise en place de mini-sites de projets ;
- une intensification et une amélioration de la structure de l'activité sur les réseaux sociaux (en particulier sur Facebook et Twitter) et une page dédiée au programme a été créée sur LinkedIn. Cela a conduit à une croissance constante du nombre de followers et d'interactions sur les réseaux sociaux. À ce jour, on compte 3 220 abonnés sur Facebook, 947 followers sur Twitter, 166 relations sur LinkedIn.
- 2 réunions consacrées à la capitalisation et 1 événement pour présenter le Ve Appel.
- le bulletin d'information du Programme sur une base trimestrielle, adressé à environ 2 500 contacts ;
- un soutien à la préparation, la diffusion et l'analyse des résultats de la consultation publique pour la définition du futur Programme. Une section spéciale du site web a également été créée pour la publication des mises à jour et des documents concernant la période post-2020.